

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'AUBERGENVILLE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

date de la Convocation: 19/02/2024

Nombre de Membres en exercice : 11

Présents : 6

Votants : 6

L'an deux mille vingt quatre, le mardi 27 février à 19 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué s'est réuni, sous la présidence de : Monsieur Didier JAHIER Vice Président.

Etaient Présents : Mario MANCUSO - Didier JAHIER - Françoise PERSIDE- Sybille MARCHAND - Mme DUTEL RODI - Virginie MEUNIER

Absents excusés : Edward DANGELOT - Thierry MONTANGERAND - Marie Josée VOINIER - Gilles LÉCOLE - Marc CONGARD

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024

Le Conseil d'Administration,

Vu l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 107 de la loi NOTRE du 7 août 2015,

Considérant qu'annuellement, l'examen du budget doit être précédé d'un rapport à l'assemblée délibérante sur les orientations budgétaires **dans un délai de deux mois avant le vote du budget**. Le rapport ne peut pas être présenté au cours de la même séance que l'examen du budget primitif (Tribunal Administratif Versailles, le 16 Mars 2001, Commune de Lisses).

Le rapport d'orientations budgétaires n'a **aucun caractère décisionnel**. Il doit donner lieu à une délibération qui, en prenant acte de la tenue du débat, permet aux services préfectoraux de s'assurer du respect de la loi.

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ARTICLE 1 : PREND ACTE** de la tenue du rapport d'orientations budgétaires en séance du 27 février 2024,
- **ARTICLE 2 : RECONNAÎT** avoir examiné les grandes orientations du Budget 2024 du Centre Communal d'Action Sociale.

AUBERGENVILLE (Yvelines)
 Certifié exécutoire le présent acte transmis à
 M. le Sous-préfet le

Et Publié le

P/ Le Maire, Président du CCAS
 Le Vice-Président
 Didier JAHIER

Fait et délibéré en séance,
 Les jour, mois et an ci-dessus,
 Pour extrait conforme au registre

P/Le Maire, Président du CCAS,
 Le Vice-Président,
 Didier JAHIER



REÇU EN PREFECTURE

le 07/03/2024

Application agréée Ed-qa/17/2000

99_DE-078-267800266-20240227-DEL T8_24_00